

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 3 AOÛT 2015

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 3 août 2015 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 3 août 2015 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 août 2015.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 28 juillet 2015.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Mme Sylvie Geoffroy, 829 route 108, demande de dérogation mineure 2015-07-06-D.
 - 2) Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels, différents dossiers.
 - 3) Demande au MTQ, déplacement du passage piétonnier de la rue Craig Nord.
 - 4) Demande au MTQ, amélioration de la sécurité du passage piétonnier à l'intersection des rues Craig et Principale.
 - 5) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et IV, remboursement des frais selon l'entente.
 - 6) Demande à la compagnie de chemin de fer Central Maine & Quebec Railway Canada Inc., utilisation restreinte du signal sonore des trains aux passages à niveau.
 - 7) Soccer Estrie, avis au président des Dribbleurs du Haut-Saint-François.
 - 8) Engagement de Mme Françoise Ruel au poste d'agente de bureau pour le remplacement d'un congé de maternité.

- 9) Tourisme Cantons-de-l'Est, projet pilote Cœurs villageois, adoption du plan d'action pour Cookshire-Eaton.
- 10) Demande de modification législative à la *Loi sur les corporations religieuses* de même qu'à la *Loi sur la fiscalité municipale*.
- 11) Dossier Quinn-Forgrave-Royer, mandat au directeur général / secrétaire-trésorier et au surintendant aux travaux publics pour représenter la municipalité lors de l'audition à la Cour.
- 12) M. Gérard Beauregard, vente d'une propriété, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
- 13) Demande à la compagnie de chemin de fer Central Maine & Quebec Railway Canada Inc., servitude pour le passage d'une conduite d'égout.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement décrétant une dépense de 1 430 000 \$ et un emprunt de 1 430 000 \$ pour l'implantation d'un système d'épuration des eaux usées municipales, station du chemin des iris, secteur Johnville.

K) Étude et adoption de règlements.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) MTQ, contrat déneigement 2015-2016, autorisation de signature.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 3 août 2015 par M. Noël Landry, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 août 2015.

Résolution 2015-08-5221

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 août 2015 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015.

Résolution 2015-08-5222

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 est

adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 28 juillet 2015.

Résolution 2015-08-5223

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 28 juillet 2015 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) Madame Geneviève Braun adresse une plainte à la municipalité concernant le camp de jour de Sawyerville. Elle mentionne que, contrairement aux années passées, il y a des frais supplémentaires pour la plupart des sorties organisées pour les enfants. De plus, Mme Brown mentionne que les enfants manquent d'activités durant la journée. Le maire lui répond que le directeur général / secrétaire-trésorier fera le point avec les personnes responsables du service et en informera Mme Brown.
- 2) M. Pierre Dorais demande des informations supplémentaires sur les constats d'infraction qu'il a reçus pour des travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau sur sa propriété située sur le chemin Jordan Hill. Il mentionne que pour lui ce n'est pas un cours d'eau mais plutôt une servitude de drainage. M. Dorais ajoute qu'avec ce cours d'eau sur son terrain il lui est impossible de construire une résidence alors qu'il a acheté ce terrain pour y réaliser une construction. Le maire, le directeur général / secrétaire-trésorier et le conseiller de ce secteur lui répondent que la municipalité a dû intervenir suite à une plainte. Au sens de la loi, ce cours d'eau, bien qu'intermittent, est assujéti aux dispositions de la loi et qu'il doit se présenter à la Cour pour faire valoir son point. Concernant l'impossibilité de construire sur ce terrain, des vérifications seront faites avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement.
- 3) M. Craig McBurney prend la parole pour obtenir des informations sur l'usage d'herbicide par la municipalité dans les parcs. Il demande aussi le coût de l'aménagement du terrain de balle à Johnville. Le maire répond à ses questions.
- 4) M. Roger Villeneuve désire obtenir des précisions sur l'utilisation des bacs roulants et sur la réglementation concernant les garages de toile. Il demande que la municipalité intervienne dans le cas d'usages illégaux. Le maire répond à ses questions en mentionnant qu'une vérification sera faite avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

F) Correspondance.

Résolution 2015-08-5224

1. Assemblée nationale du Québec – Entente sur le Fonds Chantier Canada-Québec.
2. MDDELCC – Avis de projet de recyclage de biosolides municipaux provenant de la Ville d'East Angus.

3. Innovision – Offre de services, calendrier de préparation de la saison de révision des districts électoraux.

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Mme Sylvie Geoffroy, 829 route 108, demande de dérogation mineure 2015-07-06-D.

Résolution 2015-08-5225

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Geoffroy, 829 route 108, dont la propriété est située dans la zone agricole A-4 (lot 4 487 853), demande que la municipalité accorde l'autorisation pour l'agrandissement de la résidence centenaire dans une zone où la marge de recul avant n'est pas respectée; l'agrandissement prévu est à 33 pieds de la route 108; le règlement de zonage exige 98.4 pieds;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2015-07-06-D de Mme Sylvie Geoffroy, à une séance tenue le 18 juin 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2015-07-06-D de Mme Sylvie Geoffroy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels, différents dossiers.

Résolution 2015-08-5226

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 19 990,99 \$ (incluant les taxes) pour les factures de Services exp inc. concernant différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Demande au MTQ, déplacement du passage piétonnier de la rue Craig Nord.

Résolution 2015-08-5227

CONSIDÉRANT le passage piétonnier de la rue Craig Nord près de la rue St-Laurent aménagé par le MTQ il y a quelques années;

CONSIDÉRANT qu'un brigadier à cet endroit s'occupe de faire traverser les élèves qui fréquentent l'école primaire sur la rue Bibeau;

CONSIDÉRANT qu'à la sortie des classes, plusieurs élèves qui remontent la rue Planche traversent la rue Craig Nord à cet endroit alors qu'ils devraient rejoindre le passage piétonnier au niveau de la rue St-Laurent;

CONSIDÉRANT que si le passage piétonnier était déplacé au niveau de la rue Planche, il serait possible d'éviter cette situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu de demander au MTQ d'évaluer la possibilité de déplacer le passage piétonnier au niveau de la rue Planche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Demande au MTQ, amélioration de la sécurité du passage piétonnier à l'intersection des rues Craig et Principale.

Résolution 2015-08-5228

CONSIDÉRANT le passage piétonnier situé à l'intersection des rues Craig et Principale aménagé par le MTQ il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens nous ont signalé que ce passage piétonnier n'était pas sécuritaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu de demander au MTQ d'évaluer différents options pour améliorer la sécurité du passage piétonnier à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et IV, remboursement des frais selon l'entente.

Résolution 2015-08-5229

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le remboursement de 16 680 \$, pour les phases III et IV, au développement Le Boisé de Cookshire inc., selon les termes de l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Demande à la compagnie de chemin de fer Central Maine & Quebec Railway Canada Inc., utilisation restreinte du signal sonore des trains aux passages à niveau.

Résolution 2015-08-5230

CONSIDÉRANT qu'on retrouve sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton 14 passages à niveau dont plusieurs se trouvent dans des secteurs urbanisés;

CONSIDÉRANT que lorsque les trains circulent la nuit, plusieurs citoyens nous ont fait part des inconforts causés par le signal sonore du train;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu de demander à la compagnie de chemin de fer Central Maine & Quebec Railway Canada Inc. de faire une utilisation restreinte du signal sonore du train lorsqu'il circule la nuit principalement aux passages à niveau situés dans les secteurs urbanisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Soccer Estrie, avis au président des Dribbleurs du Haut-Saint-François.

Résolution 2015-08-5231

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à notre attention une correspondance datée du 1^{er} juin 2015 adressée à madame la préfète Nicole Robert visant la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que ledit courriel mentionne un manque de terrains de soccer sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et en incombe la responsabilité à la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est pointée de manière significative pour ne pas faire sa part, bien qu'offrant depuis plusieurs années déjà un terrain à 7 joueurs;

CONSIDÉRANT que certaines intentions de la part du président des Dribbleurs du Haut-Saint-François visent à pénaliser les jeunes joueurs issus de la Ville de Cookshire-Eaton quant à la pratique du soccer;

CONSIDÉRANT que ledit courriel mentionne clairement une intention de la part du président des Dribbleurs du Haut-Saint-François, monsieur Éric Tremblay, d'interdire l'accès aux jeunes joueurs de soccer de la Ville de Cookshire-Eaton de pouvoir s'inscrire auprès de l'association des Dribbleurs du Haut-Saint-François dans un futur proche;

CONSIDÉRANT que les décisions du conseil municipal relèvent de la compétence locale pour toute municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est très concerné par le développement du secteur loisir et sport de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a entamé une démarche de réalisation d'un plan directeur d'infrastructures de loisirs, parcs et espaces verts depuis le printemps 2015 dans le but de bien analyser les besoins actuels et futurs de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que par cette démarche la Ville de Cookshire-Eaton entend planifier l'implantation de nouvelles infrastructures et la réfection des infrastructures existantes, en tenant compte de sa capacité financière réelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE le conseil municipal dépose une plainte officielle auprès de Soccer Estrie jugeant inacceptable la menace d'interdiction faite à l'encontre des jeunes joueurs de soccer de la Ville de Cookshire-Eaton;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, au comité loisir de la MRC du Haut Saint François et à l'association sportive des Dribbleurs du Haut Saint François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Engagement de Mme Françoise Ruel au poste d'agente de bureau pour le remplacement d'un congé de maternité.

Résolution 2015-08-5232

CONSIDÉRANT le congé de maternité de Mme Anick Fredette, agente de bureau;

CONSIDÉRANT que pour la remplacer, le poste a été affiché selon les dispositions de la convention collective en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu de retenir les services de Mme Françoise Ruel, rétroactivement au 29 juillet 2015, pour occuper le poste d'agente de bureau pour la durée du congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Tourisme Cantons-de-l'Est, projet pilote Cœurs villageois, adoption du plan d'action pour Cookshire-Eaton.

Résolution 2015-08-5233

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'adopter le plan d'action du projet Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est sur recommandation du comité Cœur Villageois déposé par la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs.

Ce plan d'action est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Demande de modification législative à la *Loi sur les corporations religieuses* de même qu'à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Résolution 2015-08-5234

CONSIDÉRANT que diverses dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1) accordent des avantages fiscaux aux propriétaires d'immeubles compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une église constituée en personne morale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les corporations religieuses* (R.L.R.Q., c. C-71) permet au Registraire des entreprises d'accorder des lettres patentes à tout nombre de personnes n'étant pas moindre que trois (3) et qui demandent la constitution d'une corporation privée ayant pour objet l'organisation, l'administration et le maintien d'une église ou la constitution d'une congrégation ou une œuvre dont elles sont membres et dont les fins sont la charité, l'enseignement, l'éducation, la religion ou le bien-être;

CONSIDÉRANT que les conditions pour obtenir l'obtention de lettres patentes, à la satisfaction du Registraire des entreprises, ne présentent aucune difficulté particulière et s'avèrent d'une facilité déconcertante;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les corporations religieuses* ne prévoit aucune possibilité de demander la révocation d'une telle incorporation par un tiers intéressé, tel une municipalité;

CONSIDÉRANT que les médias ont, à maintes reprises, fait état de la création de toute pièce de congrégations pour bénéficier des avantages fiscaux découlant de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et plus particulièrement l'article 571 empêchent une municipalité, sans l'autorisation du gouvernement, de prendre par expropriation les propriétés possédées ou occupées notamment par des fabriques ou par des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation;

CONSIDÉRANT que la jurisprudence découlant de la reconnaissance d'un

immeuble inscrit au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une église constituée en personne morale et qui sert principalement soit à l'exercice du culte public, soit comme palais épiscopal, soit comme presbytère ou soit comme dépendance immédiate ou encore dans la poursuite immédiate de ses objets constitutifs en matière religieuse ou charitable émanant du Tribunal administratif du Québec et des tribunaux supérieurs, ont confirmé la non-imposition et l'exemption de ces immeubles de toute taxe foncière, municipale ou scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge que ces dispositions, tant de la *Loi sur les corporations religieuses* que sur la *Loi sur la fiscalité municipale* ne correspondent plus aux objectifs premiers du législateur de supporter les diverses institutions de nature religieuses ou charitables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a pu constater, sur son territoire, la création d'une institution religieuse qui n'aurait comme but que de permettre à ses propriétaires de bénéficier d'exemptions fiscales;

CONSIDÉRANT que la valeur des propriétés comprises dans l'unité d'évaluation inscrite au nom d'une telle corporation excède les 2 953 000 \$;

CONSIDÉRANT les déboursés judiciaires que doit encourir la municipalité afin de faire reconnaître l'imposition de tels immeubles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au Ministre de la Justice de même qu'au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* et la *Loi sur les corporations religieuses* de façon à restreindre les immeubles pouvant être exempts de toute taxe foncière, municipale et scolaire.

De modifier ces lois de façon à introduire dans celles-ci un dispositif similaire au processus d'exemption découlant d'une reconnaissance accordée par la Commission municipale en regard des organismes à but non lucratif selon l'article 243.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* de même qu'une période limite de cette reconnaissance et de la possibilité de la caducité d'une telle reconnaissance.

D'abroger les dispositions actuelles de la *Loi sur les cités et villes* en regard des limitations d'expropriation d'immeubles occupés par des fabriques ou par des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation.

De demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités en regard de ces modifications législatives ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Dossier Quinn-Forgrave-Royer, mandat au directeur général / secrétaire-trésorier et au surintendant aux travaux publics pour représenter la municipalité lors de l'audition à la Cour.

Résolution 2015-08-5235

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu de mandater Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, et René Lavigne, surintendant aux travaux publics, pour représenter la municipalité dans la cause Quinn-Forgrave-Royer qui sera entendu le 2 septembre 2015 par la Cour du Québec, division des petites créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) M. Gérard Beauregard, vente d'une propriété, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Résolution 2015-08-5236

CONSIDÉRANT que M. Gérard Beauregard, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour vendre à sa fille un terrain de 9 999,2 mètres carrés sur le chemin Brochu correspondant au lot 4 486 536;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de M. Gérard Beauregard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Demande à la compagnie de chemin de fer Central Maine & Quebec Railway Canada Inc., servitude pour le passage d'une conduite d'égout.

Résolution 2015-08-5237

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton veut faire un développement domiciliaire dans le prolongement du chemin Maheu à Johnville;

CONSIDÉRANT que ce développement domiciliaire représente la construction d'environ 32 nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT que pour brancher ce secteur au réseau public d'égout, il serait avantageux de suivre un tronçon d'environ 220 mètres dans l'emprise du chemin de fer, comparé à la première option envisagée qui représente plus de 700 mètres de canalisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande à la compagnie de chemin de fer Central Maine & Quebec Railway Canada Inc. la permission d'implanter, dans l'emprise de la voie ferrée, une conduite d'égout sanitaire souterraine tel qu'il apparaît sur le plan en annexe;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les frais reliés aux autorisations à obtenir ainsi qu'à l'enregistrement d'une servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

Aucun.

I) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement décrétant une dépense de 1 430 000 \$ et un emprunt de 1 430 000 \$ pour l'implantation d'un système d'épuration des eaux usées municipales, station du chemin des iris, secteur Johnville.

Résolution 2015-08-5238

Avis de motion est donné par le conseiller Yvon Roy qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense de 1 430 000 \$ et un emprunt de 1 430 000 \$ pour l'implantation d'un système d'épuration des eaux usées municipales, station du chemin des iris, secteur Johnville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

K) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

L) Comptes du mois

Résolution 2015-08-5239

Compte salaires

307 373,22 \$

Compte général

201500885 (I)	CHENIL BOUBOU	1 500,00 \$
201500886 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	10 053,55 \$
201500887 (I)	LAURENT & CLAUDETTE QUIRION	495,00 \$
201500888 (I)	KARINE DEMARCHI	203,85 \$
201500889 (I)	HOTEL MOTEL SAWYERVILLE	3 161,81 \$
201500899 (I)	MANON LEROUX	324,46 \$
201500900 (I)	GESTION GILLES GENEST	287,64 \$
201500901 (I)	1863-4725 Quebec Inc.	1 633,51 \$
201500902 (I)	SCIES À CHAINE CLAUDE CARRIER INC.	568,01 \$
201500903 (I)	GRAVIÈRE BOUCHARD INC.	58 463,94 \$
201500904 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	955,22 \$
201500905 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	376,17 \$
201500906 (I)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	176,65 \$
201500907 (I)	TRANSPORT JEAN-LUC CLÉMENT INC.	8 033,34 \$
201500908 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET EMBALLAGE	34,12 \$
201500909 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	5 390,15 \$
201500910 (I)	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	655,35 \$
201500911 (I)	SERVICE D'EXTINCTEURS	1 953,09 \$
201500912 (I)	PLOMBERIE COTE & FRÈRE INC.	396,66 \$
201500913 (I)	LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC.	691,22 \$
201500914 (I)	SOLUTEK INFORMATIQUE	477,12 \$
201500915 (I)	SUPÉRIEUR BUREAUTIQUE 2003 INC.	88,73 \$
201500916 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	6 727,47 \$
201500917 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	5 189,79 \$
201500918 (I)	CMP MAYER INC.	337,74 \$
201500919 (I)	VAL ESTRIE SHERBROOKE	559,52 \$
201500920 (I)	SLIC	176,15 \$
201500921 (I)	EXCAVATION KEVIN BOUCHARD	620,87 \$
201500922 (I)	GROUPE CAMERON	598,97 \$
201500923 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	86,23 \$
201500924 (I)	R.B. INSPECTION (1995) INC.	2 584,07 \$
201500925 (I)	TARDIF DIESEL INC.	3 738,20 \$
201500926 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	298,74 \$

201500927 (I)	SHER LENN INC.	325,80 \$
201500928 (I)	LABRIE ENVIRONNEMENTAL INC.	735,33 \$
201500929 (I)	MANON LEROUX	222,77 \$
201500930 (I)	DÉBOSELAGE EXPERT ASCOT	2 443,21 \$
201500931 (I)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	434,77 \$
201500932 (I)	STANLEY & DANNY TAYLOR TRANSPORT	7 617,10 \$
201500933 (I)	LUCIEN VEILLEUX	1 273,35 \$
201500934 (I)	SERRURIER HARMER	178,69 \$
201500935 (I)	GENERAL TRAITEMENT D'EAU INC.	40,24 \$
201500936 (I)	LES EXCAVATIONS PREVOST	8 839,28 \$
201500937 (I)	ENTREPRISE LTCA INC.	793,33 \$
201500938 (I)	TRED'SI INC.	4 035,63 \$
201500939 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	424,08 \$
201500940 (I)	CARQUEST SHERBROOKE-EST # 6816	1 381,90 \$
201500941 (I)	USINAGE R.M.	404,71 \$
201500942 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	1 168,93 \$
201500943 (I)	PAA PIÈCES D'AUTO	2 131,73 \$
201500944 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	734,56 \$
201500945 (I)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	166,21 \$
201500946 (I)	GO JIT	160,45 \$
201500947 (I)	N. V. CLOUTIER INC.	170,60 \$
201500948 (I)	PROCAMESTRIE INC	153,74 \$
201500949 (I)	PIERRE LACHANCE	123,75 \$
201500950 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	639,77 \$
201500951 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	5 220,20 \$
201500952 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	1 490,84 \$
201500953 (I)	BIOLAB - Division Thetford	530,74 \$
201500954 (I)	MULTI PISCINE	5,74 \$
201500955 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	1 090,92 \$
201500956 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	710,74 \$
201500957 (I)	LES POMPES R. FONTAINE	3 587,31 \$
201500958 (I)	REAL HUOT INC.	10 710,91 \$
201500959 (I)	NETREVOLUTION	18,34 \$
201500960 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	291,84 \$
201500961 (I)	HETEK SOLUTIONS INC.	157,53 \$
201500962 (I)	WURTH CANADA LIMITÉE	778,44 \$
201500963 (I)	MAGBROOKE FOURNITURE IND. INC.	762,54 \$
201500964 (I)	DECORATION KING INC.	1 768,70 \$
201500965 (I)	LES ENTREPRISES GIVESCO INC.	158,67 \$
201500966 (I)	TEAMCO BOIS-FRANCS/DYNAVENT	1 724,54 \$
201500967 (I)	FERBLANTERIE EDGAR ROY	6 479,99 \$
201500968 (I)	GAZ MÉTRO	37,43 \$
201500969 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	12 998,41 \$
201500970 (I)	DISTRIBUTIONS MICHEL FILLION	142,34 \$
201500971 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	1 797,06 \$
201500972 (I)	MACPEK INC.	5 723,89 \$
201500973 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	157,92 \$
201500974 (I)	STRONGCO	1 689,07 \$
201500975 (I)	THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	300,26 \$
201500976 (I)	ELECTRO-5 INC.	398,85 \$
201500977 (I)	PARE-BRISE ÉCLAIR ENR.	68,99 \$
201500978 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	3 065,31 \$
201500979 (I)	BALANCES M. DODIER INC.	259,27 \$
201500980 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	5 820,61 \$
201500981 (I)	LINDE CANADA LIMITÉE M2193	40,66 \$
201500982 (I)	PIERRE PARÉ	7,07 \$
201500983 (I)	LES ENTREPRISES SERVICE CLASSIQUE	5 619,39 \$
201500984 (I)	MACHINERIE C. & H. INC.	147,67 \$
201500985 (I)	OUTILLAGE PLUS	626,31 \$
201500986 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	2 805,34 \$
201500987 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	304,01 \$
201500988 (I)	CANEVABEC INC.	1 425,97 \$
201500989 (I)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	6 071,54 \$
201500990 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	2 997,04 \$
201500991 (I)	TOP LIFT ENTREPRISES	1 236,59 \$
201500992 (I)	MULTI ROUTES INC.	17 011,70 \$

201500993 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	818,90 \$
201500994 (I)	THERMOSHELL / CHAUFFAGE P. GOSSELIN	29 889,18 \$
201500995 (I)	EDDYNET	1 393,13 \$
201500996 (I)	CERIU	172,46 \$
201500997 (I)	9114-8418 QUEBEC INC.	144,87 \$
201500998 (I)	NORTRAX QUEBEC INC	4 643,16 \$
201500999 (I)	TRANSPORT S. ROUILLARD	586,37 \$
201501000 (I)	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	718,59 \$
201501001 (I)	DREAM TEAM	350,00 \$
201501002 (I)	ROUSSEAU CINDY	50,00 \$
201501004 (I)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	5 483,50 \$
201501005 (I)	JARDINS COMMUNAUTAIRES DE	250,00 \$
201501006 (I)	HOTEL MOTEL SAWYERVILLE	100,00 \$
201501007 (I)	HYDRO QUÉBEC	6 158,79 \$
201501008 (I)	BELL CANADA	841,08 \$
201501009 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	791,96 \$
201501010 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	858,04 \$
201501011 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	1 148,22 \$
201501012 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	209,38 \$
201501013 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	337,96 \$
201501014 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	285,59 \$
201501015 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	738,37 \$
201501016 (I)	BIOLAB - Division Thetford	214,54 \$
201501017 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	131,07 \$
201501018 (I)	FONDS D'INFORM. SUR LE TERRITOIRE	110,00 \$
201501019 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	311,12 \$
201501020 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	214,00 \$
201501021 (I)	THERMOSHELL / CHAUFFAGE P. GOSSELIN	4 753,97 \$
201501023 (I)	LUC DESLONGCHAMPS	112,05 \$
201501024 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	1 367,50 \$
201501026 (I)	MANOIR DE L'EAU VIVE	7 588,35 \$
201501027 (I)	RESTO DU VIEUX TONNEAU INC.	198,86 \$
201501028 (I)	CPPA	100,00 \$
201501029 (I)	LES IMMEUBLES JOCELYNE TANGUAY INC.	95,00 \$
201501030 (I)	LES SERVICES EXP INC.	12 662,20 \$
201501031 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	14 802,21 \$
201501032 (I)	CÉLINE BLAIS	62,15 \$
201501033 (I)	JEAN TREMBLAY	63,50 \$
201501034 (I)	DANIEL HURDLE	53,15 \$
201501035 (I)	ALAIN LUSSIER	52,25 \$
201501036 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201501037 (I)	ROUILLARD REMORQUAGE INC.	1 293,87 \$
201501038 (I)	Visa Desjardins	1 384,09 \$
201501039 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	17 239,75 \$
201501040 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	37 974,57 \$
201501041 (I)	Andrée Gagnon	200,00 \$
201501042 (I)	REES	60,00 \$
201501045 (I)	AMY LISTER	245,51 \$
201501046 (I)	MINISTRE DES FINANCES	284,00 \$
201501047 (I)	TVA PUBLICATIONS	22,88 \$
201501048 (I)	KARINE DEMARCHI	318,15 \$
201501049 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	20 243,42 \$
201501050 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	45 342,27 \$
201501051 (I)	BÂTIRENTE	11 524,70 \$
201501052 (I)	FONDACTION	6 161,93 \$
201501053 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	750,70 \$
201501054 (I)	Desjardins sécurité financière	3 575,31 \$
201501055 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	3 149,50 \$
201501056 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	481,78 \$
201501057 (I)	REVENU QUÉBEC	242,25 \$

Total : 507 084,11 \$

Grand total : 814 457,33 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

201501003	ELLIS JOCELYNE	540,00 \$
201501022	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	376,17 \$
201501025	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	376,17 \$
201501043	AMY LISTER	152,04 \$
201501044	AMY LISTER	152,04 \$
201501190	ELLIS JOCELYNE	540,00 \$

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) MTQ, contrat déneigement 2015-2016, autorisation de signature.

Résolution 2015-08-5240

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Roger Thibault, d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de déneigement 2015-2016 avec le ministère des Transports du Québec.

Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à négocier la clause GPS du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Période de questions.

- 1) M. Craig McBurney revient sur l'usage d'herbicide par la municipalité dans les parcs. Le maire répond à ses questions.

O) Levée de la séance.

Résolution 2015-08-5241

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier